



Chantraine, le 8 Février 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 Février 2017

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
DIOT François	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
BARBAUX Marc	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
OHNIMUS Martine	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HARQUET Florian	X			
PETOT Stephane			X	BARBAUX Marc
PIERRAT Nathalie	X			
FELLMANN Bernadette	X			
HAMM Agnès	X			
RICHARD Sylvie	X			
RODRIGUES Chantal			X	RICHARD Max
SCHUMACHER Dominique	X			
SEVRAIN Sophie			X	
AUBERT Michel			X	VALDENNAIRE Jean-Pascal
CHAPON Jacques	X			
DORGET Patrick	X			
RICHARD Max	X			
TRINIDAD Claude			X	DIOT François
COLLE Emilie			X	HINGRAY Sandrine

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire,
Monsieur Patrick DORGET ayant été désigné secrétaire de séance,
Après lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016,

Monsieur François DIOT, Maire, propose de rajouter à l'ordre du jour l'autorisation de signature d'une convention tripartite entre la Lyonnaise des Eaux, la Ville d'Epinal et la Commune de CHANTRAINE relative au tarif de vente d'eau.

Ensuite, Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur PEREIRA de l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD 88) et indique que celui-ci va exposer les résultats de son étude quant au mode de gestion du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

*** A approuvé à l'unanimité le choix d'un retour en régie avec autonomie financière et avec prestataire de services pour le service d'assainissement.**

Monsieur PEREIRA rappelle que le service d'assainissement est actuellement géré en affermage par la société Lyonnaise des Eaux, ce contrat se terminant le 31 décembre 2017. La commune a fait appel à l'ATD 88 pour réaliser une étude de faisabilité du retour en régie avec prestations de services de son service d'assainissement. L'étude présentée a pour objectif de présenter les conditions administratives de mise en place d'une régie avec un prestataire de services, sans personnel de la commune, pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Monsieur PEREIRA informe que l'estimation se base sur des hypothèses d'exploitation correspondant à un niveau de qualité de service exercé actuellement par la Lyonnaise des Eaux.

Il présente le service en général qui comporte 1209 abonnés domestiques pour une assiette annuelle de 105 346 m³ et explique ensuite les différents modes de gestion possibles.

Il informe ensuite le conseil municipal que le retour en régie à autonomie financière avec prestataire de services induira une baisse de la facture de l'abonné de l'ordre de 12 % et propose de passer un contrat de prestations de services pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020, permettant un transfert simplifié de la gestion de ce service à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1^{er} janvier 2019.

*** A désigné Monsieur Marc BARBAUX, titulaire, et Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, suppléant, pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC).**

***A autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents services pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'école Robert DESNOS et de l'accueil de la mairie.**

***A adopté la liste générale des dépenses consacrées aux fêtes et cérémonies.**

***A autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour la vente d'eau entre la Lyonnaise des Eaux, la Ville d'Epinal et la Commune de Chantraine.**

Monsieur DORGET demande si le prix de vente d'eau fixé pour EPINAL permet de couvrir les frais de la commune.

Monsieur DIOT lui répond que ce prix ne couvre pas l'ensemble des dépenses.

Informations diverses :

- *Monsieur DIOT informe le Conseil Municipal que Monsieur Marc BARBAUX a été élu au SCOT des Vosges.*
- *Monsieur BOXBERGER informe l'assemblée qu'il a assisté à la réunion du S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) au cours de laquelle s'est déroulée la réélection du bureau. Il informe le conseil qu'il n'a pas pris part au vote car il regrette que la commune de CHANTRAINE ne soit pas représentée au bureau du SIA.*

La séance est levée à 19h40

Fait à Chantraine, le 8 février 2017



Le Maire,

François DIOT